

<https://www.demilitarisation.org/spip.php?article111>

APRED

Mission de l'APRED / APRED's mission

- PEACE PLEASE PRACTICE ! PAIX : LA PRATIQUE !
- NON-MILITARISATION
- Mission de l'APRED / APRED's mission

Date de mise en ligne : lundi 7 janvier 2013

Copyright © APRED - Tous droits réservés

Peace arises when the heart is full. Until then we are but children, learning for our future !

FRANÇAIS CI-DESSOUS

- APRED (one of its founders) has been monitoring countries without armies since 1989.
- We published in 2015-16 the detailed criteria used to identify the armyless countries.
- A diplomatic conference gathering these countries happened in 2024.

Presently, 2026, our work focuses is on **four aspects of non-militarisation** :

- The peace policies enabling peace (usually and more than now), without any use of force.
- Reinforcing these policies, at all stages and for all countries (universal comprehensive peace policies).
- Focusing on the non-militarised countries and the candidates to non-militarisation to reinforce their clout on peace and peacemaking.
- We give greater attention to all junctures in which non-militarization may progress : new countries being founded or gaining independence, or losing its army (or its legitimacy or potency) for any reason to study the situation, ideally with them and to assure they have the means needed to establish themselves as, or to remain non-militarised.

We recall that fulfilling the right to security granted to all, without risks or ambiguities, is at the core of the right to peace.

La paix naît lorsque le cœur est comblé. Avant cela, nous ne sommes que des enfants, apprenant à construire notre avenir !

- L'APRED (l'un de ses fondateurs) étudie et accompagne les pays sans armée depuis 1989.
- Nous avons publié en 2015-16 les critères détaillés utilisés pour identifier qui n'ont pas d'armée nationale.
- Une conférence diplomatique réunissant ces pays a eu lieu en 2024.

Actuellement (2026), nos travaux se concentrent sur **quatre aspects de la non-militarisation** :

- Les politiques de paix permettant, généralement ou plus qu'aujourd'hui, d'établir et de faire durer la paix sans aucun recours à la force.
- Le renforcement de ces politiques de paix : universelles, inclusives et utiles en toutes circonstances, disponibles à tous les stades de leur développement, pour tous les pays, toutes les personnes et tous les groupes sociaux.
- Pour les pays non-militarisés et les candidats à la non-militarisation, renforcer leur influence sur la paix et la construction de la paix.
- Nous accordons une attention particulière à toute circonstance faisant progresser la non-militarisation, et entre autres à tout pays en voie de création, accédant à l'indépendance ou perdant son armée afin de s'assurer qu'il dispose des moyens nécessaires pour s'établir comme étant, ou pour rester, non militarisé.

Nous rappelons que le respect du droit à la sécurité, garanti à tous, sans risques ni ambiguïtés, est au cœur du droit à la paix.

Révisé : 20.10.25 / 27.12.25